GRAND CONSEIL POSTULAT

Claude Chassot, député				P2020.07
Prise en charge des mineurs (16-18 ans) multiréci-				DSJ
divistes			Cosignataires:	12
Reçu SGC:	12.09.07	Transmis CHA: 20.09.07*		

<u>Dépôt</u>

Déposé le 14 juin 2007.

<u>Développement</u>

Le nombre d'adolescents qui sont poursuivis pour des infractions au Code pénal est en progression constante en Suisse. Si on se réfère notamment à la dernière analyse publiée par l'Office fédéral des statistiques le 4 septembre 2007, on peut constater qu'en 60 ans les condamnations des adolescents de 15 à 18 ans sont passées de 6 ‰ dans les années 60, à 18 ‰ vers 2004. Une accélération du phénomène est notamment à enregistrer depuis l'année 2000.

Daniel Fink, chef de la section criminalité et droit pénal de l'OFS donne à cet égard des explications très claires.

Sur le plan romand, trois établissements saturés essayent de répondre à l'urgence de la situation (Pramont en Valais, Valmont dans le canton de Vaud et Prêles dans le canton de Neuchâtel). Notre canton, quant à lui, ne possède pas de structures ad hoc de ce type. La prison centrale de Fribourg ne compte que trois cellules pouvant accueillir durant quelques jours seulement ces mineurs privés de liberté.

La Conférence latine des chefs de Départements de justice et police (CLDJP) se préoccupe depuis quelques temps déjà de cette problématique. En date du 24 mars 2005, un concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands a été accepté par les cantons latins, Tessin compris. Se référant aux nouvelles exigences imposées par le nouveau droit pénal des mineurs, ces cantons devraient réaliser par étapes trois lieux de détention dans les cantons du Valais, de Neuchâtel et de Vaud. Ces deux derniers ont pris l'engagement de construire un établissement de 16 places pour les jeunes filles dans le canton de Neuchâtel et de 56 places (1^{re} étape: 32 places) dans le canton de Vaud. Celui-ci, semble-t-il, n'a pas encore trouvé l'endroit pour réaliser ses desseins qui avoisineraient un coût proche des 60 millions de francs.

Le canton de Fribourg est donc en attente. Lorsque l'on sait que le centre de détention de Lonay (VD) a été réalisé après une vingtaine d'années de discussions, nous pouvons être préoccupés de la situation actuelle.

Il y a quelques temps, l'achat de la Villa Vandel, ancien établissement appartenant à une congrégation religieuse située à Châtel-Saint-Denis, aurait pu être une solution à peu de frais. Cela ne s'est pas réalisé.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Il serait regrettable dès lors que le coût d'un éventuel projet soit un obstacle majeur à sa réalisation. La Conférence des chefs de Départements de justice et police prévue en septembre 2007 devrait donner des informations objectives sur l'état des travaux. Le canton de Fribourg pouvant aussi proposer des solutions à son voisin (VD), le Conseil d'Etat fribourgeois a-t-il approché les communes, ne serait-ce que pour établir un inventaire des bâtiments ou terrains éventuellement disponibles pour un tel projet ? Certains locaux appartenant à l'Armée sont ou seront prochainement à vendre, notamment dans la région de Bulle. Ne pourrait-on pas envisager, comme l'ont déjà fait certains services (l'Arsenal de Vaulruz est occupé en partie par la Police cantonale et le Service des ambulances du Sud) d'opter pour un projet de restructuration de ces bâtiments ? « Arma-Suisse immobilier », organisme chargé de la vente du patrimoine de l'Armée, serait un interlocuteur intéressant. Le partenaire pour la Suisse romande est M. Christian Debon, route du PAA, à 1772 Grolley, et les demandes sont à formuler à Berne (Blumenbergstrasse 39).

Plusieurs pistes peuvent donc être envisagées avec des projets raisonnables et exécutables dans un délai relativement court.

* * *